

**CALENDRIER DES INSCRIPTIONS UNIVERSITAIRES AU TITRE DE L'ANNEE
UNIVERSITAIRE 2023/2024**

Il est porté à la connaissance de tous les étudiants (nouveaux et anciens) que le calendrier des inscriptions est fixé par niveaux comme suit :

- 1- Les étudiants des 1ères années Masters peuvent effectuer le paiement des frais d'inscription à partir du 29 Aout jusqu'au 1er septembre 2023 à 13h. Au-delà de cette date le candidat sera exclu et remplacé par un autre de la liste d'attente. Le dépôt du dossier administratif se fait le 01/09/2023 à partir de 9h à 13h (pièces à fournir : Copie CIN – copie Diplôme – les relèves de note – les attestations de Réussite – CV et reçu de paiement + Dossier médical pour les étudiants venant des autres établissements universitaires)
- 2- Les étudiants des 2èmes années Masters : le 06/09/2023 à partir de 9h à 14h
- 3- Les étudiants des 1ères années (nouveaux, anciens et étrangers) :
 - Licence Nationale en Sciences Economiques : le 07/09/2023 à partir de 9h à 14h30
 - Licence Nationale en Business Computing : le 07/09/2023 à partir de 9h à 14h30
 - Licence Nationale en Sciences de Gestion : le 07/09/2023 et 08/09/2023 à partir de 9h à 14h30
- 4- Les étudiants des 2èmes années : le 05/09/2023 à partir de 9h à 14h30.
- 5- Les étudiants des 3èmes années : le 06/09/2023 à partir de 9h à 14h30.

Les pièces à fournir :

1. **2 photos d'identité récentes** (une troisième photo doit être fournie ultérieurement, lors du retrait de la carte d'étudiant auprès des guichets de la scolarité).
2. **Une copie de la CIN.**
3. **L'accusé de paiement des frais d'inscription** à imprimer à partir du site www.inscriptio.tn.
4. **Les deux pages d'information (générales et parentales)** soigneusement remplies sur le site : www.inscription.tn contenant impérativement les coordonnées et le numéro de téléphone et l'adresse e-mail.
5. **Une copie du relevé des notes du Baccalauréat** (pour les nouveaux étudiants des 1ères années uniquement).
6. **Une copie du relevé des notes** (pour les étudiants redoublants en 1ères années au titre de l'année universitaire 2022/2023).
7. **L'accusé de réception** délivré par l'infirmerie de l'ISG prouvant le dépôt du dossier médical, et le passage de la visite médicale pour les nouveaux bacheliers uniquement.

NB : La visite médicale est obligatoire ; elle est effectuée gratuitement auprès du dispensaire le plus proche de la maison d'habitation. Le reçu est délivré à l'infirmerie en contre partie d'un accusé.

Tous les étudiants étrangers, nouveaux ou anciens de tous les niveaux d'études doivent contacter l'infirmerie pour les orienter pour faire leur visite médicale et les analyses nécessaires.

Il n'est accepté aux guichets de la scolarité que l'accusé de réception délivré par l'infirmerie de l'ISG.

8. **Une attestation de sortie** de l'établissement d'origine, et **une autorisation d'inscription** doivent être fournies par les anciens étudiants réorientés vers l'ISG au titre de cette année universitaire.
9. **Une fiche de réorientation** à retirer du site www.orientation.tn (doit être fournie par les nouveaux bacheliers qui ont changé de filière ou qui ont été réorientés vers l'ISG).
10. **Le règlement intérieur** : à télécharger du site, à remplir, à signer et à remettre auprès des guichets de la scolarité.

Pour les étudiants dérogatoires (3ème inscription)

Une demande d'inscription jointe d'une copie du relevé de notes de l'année précédente doit être déposée au préalable au bureau d'ordre de l'ISG.

La période d'inscription est du 18/09/2023 au 06/10/2023.

Pour les étudiants dérogatoires 1ère année (4ème inscription) l'inscription n'est pas permise.